

Chers parents, tuteurs et tutrices,

En ce début d'année scolaire, nous vous partageons les informations les plus pertinentes en lien avec le transport scolaire 2020-21.

1. **BusPlanner Web** (pour les élèves du jardin à la 12<sup>e</sup> année)

Toute information du transport scolaire de votre enfant se retrouve sur BusPlanner Web et non sur l'horaire de votre enfant. Tout changement à votre adresse à domicile doit être communiqué et inscrit au dossier de votre enfant par l'école. Les élèves de la maternelle recevront l'information lors de la journée d'accueil à l'école.

- a. Cliquez le lien ci-dessous pour accéder aux procédures de BusPlanner  
[Processus d'inscription à BusPlanner Web](#)
- b. Cliquez le lien ci-dessous pour accéder BusPlanner  
[Site de BusPlanner Web](#)

2. **Nouveautés**

- a. Le port de masques est obligatoire à bord de l'autobus pour tous les élèves.
- b. Le nettoyage et la désinfection des autobus et des surfaces fréquemment touchées sont faits après chaque trajet;
- c. Le lavage ou la désinfection des mains sera obligatoire avant de quitter la maison le matin et avant de quitter l'école en fin de journée;
- d. Le siège situé directement derrière le conducteur restera inoccupé afin de respecter la distanciation physique;
- e. Lorsque nécessaire, les conducteurs d'autobus porteront de l'équipement de protection individuelle (par exemple: masques et visière);
- f. En tout temps, les moniteurs d'autobus porteront de l'équipement de protection individuelle (par exemple: masques et visière);
- g. Les élèves auront des sièges assignés dans les autobus afin de faciliter le dépistage lorsque requis, les frères et sœurs devront s'asseoir ensemble;

3. **Site Web de « Transport scolaire »**

Toute information liée au transport scolaire est affichée au site Web du Conseil.

Pour accéder à l'onglet, cliquez le lien ci-dessous [Site Web du Transport scolaire](#)

Un rappel que le transport scolaire est un privilège offert aux élèves. Le bien-être et la sécurité de ceux et celles qui profitent de ce service dépendent de la coopération des élèves, des parents, des conducteurs et des conductrices, des moniteurs et des monitrices et du personnel du Conseil scolaire.

Il est à noter que les élèves qui démontrent des symptômes de la COVID-19 ne peuvent pas prendre l'autobus ou aller à l'école. Si un enfant développe des symptômes au courant de la journée, il devra retourner à la maison avec le parent.